

18 septembre 2015 – n° 06

150096

**RETROCESSION FONCIERE DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (S.E.V.)
A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR L'OPERATION TSD - ACQUISITION
DE PARCELLES DE TERRAIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1, relatif à l'obligation de soumettre à délibération du conseil municipal les dossiers liés aux opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-11 précisant que les délibérations sont prises au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État lorsque les opérations sont poursuivies par des collectivités territoriales ;

Considérant la lettre de Monsieur le Directeur des Services de France Domaine en date du 19 décembre 2014, donnant l'évaluation des biens immobiliers cadastrés :

- section AD N°347 –N°406 et N°141 situés lieudit « Grande Prairie »,
- section CW N°101 – N° 103 - N°104 – N°95 - N°97 – N°99 – N°31 – N°32 – N°33 et N°93 situés lieudit « Biroyes »,

L'ensemble d'une contenance globale de 04ha53a53ca,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition, sur la S.E.V., des biens immobiliers cadastrés section AD N°347, d'une superficie de 01ha25a59ca - AD N°406, d'une superficie de 60a12ca - AD N°141, d'une superficie de 77a05ca - CW N°101, d'une superficie de 48a94 ca – CW N°103, d'une superficie de 01a93 ca - CW N°104, d'une superficie de 15a26ca - CW N°95, d'une superficie de 03a14ca - CW N°97, d'une superficie de 03a60ca - CW N°99, d'une superficie de 08a97ca - CW N°31, d'une superficie 03a15ca - CW N°32, d'une superficie de 02a25ca - CW N°33, d'une superficie de 12a06ca - CW N°93, d'une superficie de 93a40ca, au prix de 125 000 € H.T. soit 150 000 € T.T.C. conformément à l'estimation de France Domaine,

- AUTORISE le Maire :

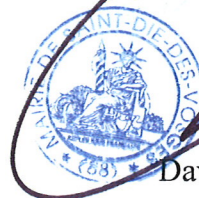
- à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative afférent,

- à désigner Monsieur Patrick ZANCHETTA, pour représenter la commune et signer l'acte authentique de vente en la forme administrative ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision.

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

Abstention : 1 (V. BENOIT)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

*Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....* 35

Séance du 18 septembre 2015

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 30

Procurations..... 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaients présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES à Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN à Christine URBES
Ramata BA à Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI à Jean-Louis BOURDON

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
